360° TRAVEL
SURF

Conditions particulières de vente

Il est expressément précisé dans la loi numéro 92.645 du 13 juillet 1992, à l'article 96, que les informations figurant dans la brochure peuvent faire l'objet de certaines modifications. Celles-ci seront portées à la connaissance du client préalablement à la signature du contrat.

ART 1 - PRIX

Les prix figurant dans nos documentations (brochures, sites internet) ont été établis sur les informations connues au 27 octobre 2022. Ils doivent être confirmés à l'inscription. Nos prix sont calculés de manière forfaitaire incluant un ensemble de prestations décrites dans nos bulletins d'inscription. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits et ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, la première et la dernière journée (ou nuit) se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu.

Les prix comprennent :
- Le transport de l'aéroport ou de la ville indiquée (sauf pour les séjours station / station),
- L'assurance assistance et rapatriement de la compagnie d'assurance, telle que décrite dans l'article 12 des présentes conditions particulières,

- Le séjour suivant la formule retenue (logement seul, avec petits-déjeuners, en demi-pension ou en pension complète. Avec ou sans location de matériel de kitesurf ou de surf. Avec ou sans stage ou leçons. Avec ou sans transferts aéroport.

Les prix ne comprennent pas :
- Les boissons aux repas, les dépenses d'ordre personnel, les excursions facultatives, les repas aux escales,
- Les frais de visa ou de taxes touristiques réclamées directement aux passagers à l'entrée ou à la sortie du pays visité.
- Les frais de dossier de 20€ pour les séjours France, 30€ pour les séjours Europe et Maghreb, 40€ pour les séjours long courrier. Des frais de dossier de 80€ s'appliqueront pour les dossier groupes et à la carte.

Clause de révision des prix :

Nos prix ont été déterminés en fonction des données économiques connues au moment du calcul des tarifs .
- Coût du transport aérien lié notamment au prix des carburants et au rapport de change Euro / USD.
- Redevances et taxes afférentes aux prestations telles que taxes d'atterrissage, de survol, d'embarquement, de débarquement dans les ports ou aéroports.
- Taux de change appliqué au voyage ou au séjour concerné.

En cas de modification significative de l'une ou l'autre de ces données, nous nous réservons le droit de modifier nos prix de vente.
En ce cas, la variation du montant des taxes et des redevances sera intégralement répercutée dans nos prix.
La variation du taux de change de la devise concernée ne s'appliquera que ci elle excède plus ou moins 5 % du cours de l'USD cité ci- dessous. Cette variation s'appliquera de la façon suivante pour les prestations terrestres : sur la base du prix total de la, ou des semaines supplémentaires.
Les tarifs de l'aérien sont liés à l'évolution du dollar américain et ce, quelle que soient les destinations

desservies. Nous appliquerons les augmentations imposées par les compagnies aériennes à leur valeur réelle.
Le taux de l'USD ayant servi au calcul des tarifs est de 1 USD = 1,08 € pour l'été 2022.

Le tarif des prestations terrestres des destinations suivantes est également lié à l'évolution de la parité Euro / USD : Costa Rica, Brésil, Californie, Madagascar, l'Australie, Indonésie et le Japon.
Vols supplémentaires :A certaines dates, nous pouvons être amenés à proposer des vols ou des classes de réservations en complément de ceux figurant dans nos tarifs. Un supplément de prix pourra être éventuellement confirmé au moment de l'inscription.

ART 2 - RESERVATION, ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE

L'inscription à l'un des voyages ou séjours présentés sur notre site internet implique l'acceptation des conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyage et leur clientèle en l'application du code du tourisme conformément à l'article R211-14 du code du tourisme. Elle implique également l'acceptation des conditions particulières.
Toute réservation doit être faite par écrit : courrier, télécopie, E-mail mais n'est pris en compte qu'après la signature du contrat de vente contresigné en double exemplaire par le client et par 360° SURF TRAVEL.

Pour être valable l'inscription doit être accompagnée d'un acompte de 20% minimum du montant total du voyage. La réception de cet acompte n'implique pas l'acceptation de la réservation par 360° Surf Travel, celle-ci sera confirmée dans la mesure des places disponibles. En cas d'acceptation, le solde du voyage devra être réglé impérativement 30 jours avant la date du départ. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage et devra acquitter les pénalités correspondantes. Si l'inscription intervient à moins d'un mois du départ, elle doit être accompagnée du règlement total du voyage.

ART 3 - MODIFICATIONS PAR LE CLIENT AVANT LE DEPART

Toute modification de dossier avant le départ entraînera les frais suivants :
30 € par pers à plus d'un mois du départ.
50 € par pers à moins d'un mois avant le départ, à la condition expresse que ces modifications soient autorisées.
Si les modifications demandées ne sont pas permises par les prestataires (compagnies aériennes, hôteliers...), elles peuvent entraîner l'application des conditions d'annulation de l'article 4 ci-dessous. Les frais de modification ne sont jamais remboursables par 360° Surf Travel ou par l'assurance.
Les frais d'envoi express liés à une modification de dossier du fait du client sont toujours re-facturés en sus (chronopost, porteur spécial...).

ART 4 - FRAIS D'ANNULATION

Vous devez nous faire connaître votre décision d'annulation par courrier R.A.R. et c'est la date de réception de ce courrier qui déterminera la date de votre annulation. L'annulation, quelle que soit sa date, ne dispense pas du paiement intégral des sommes dues. La procédure de remboursement ne peut intervenir qu'à cette condition.
En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes interviendra déduction faite des frais d'annulation ci-dessous, en fonction de la date de départ (sauf mention complémentaire sur le contrat de vente) :

PENALITEES D'ANNULATION

Plus de 60 jours avant le départ	Frais de dossier + assurances facultatives + 100% transports
Entre 60 jours et 30 jours avant le départ	50% du séjour + 100% transports
Moins de 30 jours avant le départ	100% du séjour + 100% transports

Suite à une annulation, les frais de dossier ainsi que les frais de souscription de l'assurance ne sont pas remboursables.

Défaut d'enregistrement
Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieu de convocation. De même s'il ne peut présenter les documents de police ou de santé exigés pour son voyage (passeport, carte d'identité, visas, certificats de vaccination…).

Cas particuliers :
Prestations assorties de conditions particulières :
Conditions particulières aux billets d'avions et train : Aucun billets ne pourra être faire l'objet d'annulation ou de modification sans frais. Il peut être facturé des frais d'annulation égaux à 100% du prix du billet, quelle que soit la date d'annulation.
De la même façon, certains prestataires particulièrement sollicités ou avec de faible capacité d'accueil peuvent appliquer des frais d'annulation différents que ceux énoncés. Ces derniers seront indiqués sur votre bulletin d'inscription.

Réservation low cost : En réservant un voyage avec une compagnie à bas coûts (low cost)
Vous acceptez de ce fait les conditions de vente imposées par ces compagnies qui sont :
- aucune assistance de la part de la compagnie LOW COST en cas de vols annulés : aucune solution ne sera proposée par un low cost . Le client s'engage à acheter un nouveaux billet(à la charge du client) avec une autre compagnie pour ne pas perdre l'intégralité de son voyage
- La compagnie low cost peut modifier ses horaires et annuler ses vols à tout moment.
- en cas d'annulation de vol , 360°Surf Travel ne pourra être tenu responsable. Nous assisterons le client pour trouver une solution mais 360°Surf Travel ne prendra pas en charge le rachat de nouveaux titres de transports
- Suite à la crise covid , les compagnies low cost ne remboursent pas les billets annulés . Ils émettent des avoirs . A la fin de validité de ces avoirs , il n'y a pas de remboursement . 360°Surf Travel ne pourra mettre en place de Service Après vente avec les compagnies low cost . Seul le client pourra , s'il le souhaite , ouvrir un dossier directement sur le site internet de celle-ci

ART 5 – APRES-VENTE

- Réclamations : Pour être prise en compte, elles doivent être envoyées au siège de 360° Surf Travel par courrier RAR dans un délai de 15 jours maximum après la date de retour avec toutes les pièces justificatives.
- Litiges : Tout litige résultant des conditions ci-dessus est du ressort du Tribunal de Commerce de Toulon, seule la loi française est applicable.

ART 6 - CESSION DE CONTRAT

Le ou les cédants doivent impérativement informer 360° Surf Travel de la cession par courrier avec RAR au plus tard 7 jours avant le début du voyage, en indiquant précisément le ou les noms et adresses du ou des cessionnaires et des participants.
En cas de cession du contrat par le client à un cessionnaire, les conditions de modification telles que décrites à l'article 3 s'appliquent.

ART 7 – MODIFICATION OU ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

-Une modification des éléments du contrat par 360° Surf Travel peut intervenir, si des événements extérieurs à notre volonté s'imposent. Nous en informons nos clients dans les plus brefs délais.
-360° Surf Travel peut annuler un départ suite à des conditions particulières tenant notamment à la force majeure, événements sociaux, grèves, intempéries, sécurité des voyageurs. Dans ces cas les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité.

- Si 360° Surf Travel se trouve dans l'obligation d'annuler un départ, en raison du nombre insuffisant de participants, la décision sera prise et les clients informés au plus tard 21 jours avant le départ.

ART 8 - TRANSPORT AERIEN

- Responsabilité des transporteurs :
Le contrat qui lie les transporteurs aériens avec leurs clients est régi par la Convention Internationale de Montréal et est reproduit sur les billets d'avion (sauf charters). En voici un extrait de son art. 9 : « Le transporteur s'engage à faire de son mieux pour transporter le passager et les bagages avec une diligence

raisonnable. Les heures indiquées sur les horaires ne sont pas garanties et ne font pas partie du présent contrat. Le transporteur peut, sans préavis, se substituer à d'autres transporteurs, utiliser d'autres avions. Il peut modifier ou supprimer les escales prévues sur le billet en cas de nécessité. Les horaires peuvent être modifiés sans préavis. Le transporteur n'assume aucune responsabilité pour les correspondances ». Nous ne pouvons que nous soumettre nous aussi à cette convention internationale. Si les horaires d'avion sont modifiés par la compagnie, nous ne pouvons être tenus responsables. Idem en cas de changement d'aéroport de départ ou d'arrivée (ex. Orly/Roissy), les frais en résultant resteraient à votre charge. 360° Surf Travel ne verse aucune indemnité à ce titre.
- Conditions spéciales pour les vols spéciaux affrétés ou "chartérisés" :
Les affréteurs de vols chartérisés se réservent le droit de modifier le type d'appareil en fonction du remplissage, de regrouper sur une même ville de départ plusieurs autres villes en acheminant les clients par voie terrestres à leur convenance, de modifier les horaires de vol et même les aéroports de départ et de retour. 360° Surf Travel ne pourra être tenu pour responsable d'aucune de ces modifications qui ne pourront donner lieu à aucun remboursement ni indemnisation. De plus, en raison de l'intensité du trafic aérien, et suite à des évènements indépendants de la volonté de 360° Sur Travel (grèves, incidents techniques...), des retards peuvent avoir lieu. Conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties, que le pré ou le post acheminement soit, ou ne soit pas, émis sur le même billet.
- Décret de transparence
Conformément au Décret n°2006-315 du 17 mars 2006, le client est informé de l'identité du ou des transporteurs contractuels ou de fait, susceptibles de réaliser le vol acheté. Le vendeur informera le client de l'identité de la compagnie aérienne effective qui assurera le ou les vol(s). En cas de changement de transporteur, le client en sera informé par le transporteur contractuel ou par l'organisateur de voyages, par tout moyen approprié, dès lors qu'il en aura connaissance.
- « Liste noire », mention obligatoire
En vertu de l'article 9 Règlement européen 2111/2005 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans la Communauté Européenne
peut être consultée en agence et sur le site Internet suivant :
Lien vers le site de la Commission Européenne / DG Transport : http://europa.eu.int/comm/transport/air/safety/flywell_fr.htm
- Taxes : Des taxes aériennes et des taxes obligatoires sont applicables à tous nos programmes. Le montant de ces taxes peut varier sans préavis après impression de ce catalogue ou actualisation du site. Ces taxes sont incluses dans le prix de nos voyages.
Certaines surcharges de carburant ou de sécurité seront facturées en plus lors des réajustements tarifaires des compagnies en cours d'année, et/ou d'autres payables localement. Des nouvelles taxes aéroport obligatoires peuvent entrer en vigueur. Nous vous communiquerons ces nouvelles taxes à la réservation dans la limite de nos informations. Elles seront dues dans tous les cas.

ART 9 - RESPONSABILITE PENDANT LA PRATIQUE SPORTIVE

-360° Surf Travel n'a pas les moyens matériels de vérifier le niveau de pratique de ses clients.
-Dans le cas de location de matériel sans pré-réservation de stage ou de leçon, le client reconnaît implicitement avoir la compétence technique suffisante pour utiliser seul le matériel qu'il a loué. Dès la prise en compte de son matériel, le client est sous sa seule responsabilité, à l'égard des tiers et du matériel qui lui est confié.
-Dans le cas de carence ou de défaillance du centre d'activités seule la responsabilité civile professionnelle de celui-ci, pourra être engagée, en aucun cas celle de 360° Surf Travel.
360° Surf Travel ne pourra pas non plus être mis en cause, pour quelque cause que ce soit dans le cas d'un litige survenant entre le client et le centre d'activités au sujet de casse, de perte ou de vol du matériel.
-360° Surf Travel attire l'attention de ses clients sur la nécessité d'être correctement assuré en responsabilité civile à l'étranger, pour la pratique d'activités sportives.

ART 10 - FORMALITES ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

-360° Surf Travel ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des voyageurs qui doivent se plier aux règlements et formalités de police, douane et santé à tout moment du voyage. Les renseignements à ce sujet dans les brochures ou site internet sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas notre responsabilité. Ils ne concernent que les citoyens français. Pour les non ressortissants français, consulter les autorités compétentes (consulat, ambassade). Il appartient au client de vérifier la validité de leurs documents et vaccins.
-Sur les risques sanitaires du/des pays de votre voyage, nous vous invitons à consulter régulièrement les informations diffusées par les autorités compétentes et à suivre les recommandations et mesures sanitaires pour lutter contre ces risques, accessibles sur les sites www.sante-sports.gouv.fr (Ministère français), www.who.int/fr/

(Organisation Mondiale de la Santé).
-Pour certaines destinations 360° Surf Travel effectue les démarches pour obtenir les visas, cependant nous ne sommes pas tenus responsables en cas de refus d'obtention de ceux-ci.
Attention : les formalités administratives et sanitaires sont susceptibles de changement sans aucun préavis. Nous vous conseillons vivement de consulter régulièrement les fiches du ministère des affaires étrangères relatives à votre voyage sur www.diplomatie.fr/voyageurs Les mineurs non accompagnés ne peuvent s'inscrire chez 360° Surf Travel pour un voyage à l'étranger. En conséquence 360° Surf Travel ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque problème, dans le cas ou un mineur se serait inscrit (ou aurait été inscrit) sans signaler son âge.

Art 11 – ASSURANCES OPTIONNELLES

-360° Surf Travel vous propose plusieurs contrats d'assurances facultatives, pour votre sécurité, nous vous conseillons vivement d'y souscrire. Le détail des garanties est disponible sur simple demande.